

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MAIRIE DE SERBANNES

RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

(article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales)

Le Conseil municipal se réunira salle de la mairie, en session ordinaire :

Le mardi 21 avril 2026 à 19 h 30.

A Serbannes, le 9 avril 2026

Christine BOUARD
Maire



ORDRE DU JOUR :

1. Approbation du compte-rendu de la séance du 2 avril 2026
2. Contributions financières communales attribuées en 2026
3. Tarifs communaux appliqués en 2026
4. Vote des taux des taxes locales pour l'année 2026
5. Travaux d'installation d'un bâtiment modulaire : choix des prestataires pour :
 - 5.1/ La fourniture et l'installation (*délibération annule et remplace la délibération n° 7 du 08/12/2025*)
 - 5.2/ L'étude géotechnique
 - 5.3/ Les travaux de terrassement
 - 5.4/ Travaux pour la création des réseaux
6. Installation d'un bâtiment modulaire : demande de subvention CAF
7. Vote du budget 2026
8. Questions diverses